COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 30 juin 2025

Délibération n°2025/2/26 **Nomenclature : 8.9**

OBJET : CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE FORMATION DES MUSICIENS INTERVENANTS (CFMI) DE LILLE – ANNEES UNIVERSITAIRES 2025/2026 – 2026/2027 – 2027/2028

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la délibération n°2022/3/73 du 26 septembre 2022, reçue par les services préfectoraux le 27/09/2022, portant convention de partenariat avec le CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants) de l'université de Lille II, pour l'accueil d'un ou plusieurs stagiaires étudiants, pour une durée de 3 ans sur les années 2022 à 2025.

Ce partenariat a permis de répondre aux recherches de stages du CFMI en milieu scolaire pour ses étudiants de 2ème année et de renforcer les effectifs du conservatoire.

Cette convention prend fin à l'issue de l'actuelle année universitaire en cours.

Dans le cadre de ses activités, le conservatoire municipal propose, toujours à ce jour, aux trois groupes scolaires de la ville des interventions musicales tout au long de l'année. L'intérêt de la Commune pour la conclusion d'un nouveau partenariat avec le CFMI est donc avéré.

De ce fait, au regard de la prochaine échéance de la convention susvisée, il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle convention pour les 3 années universitaires à venir.

Monsieur Le Maire demande à ses collègues d'approuver la convention-cadre de partenariat avec le CFMI, jointe en annexe, et notamment les conditions financières décrites à l'article 6 de ladite convention.

L'imputation budgétaire se fera sur l'article 6218.

LE CONSEIL